

Le JOURNAL

Terre
& eau
ISÈRE

"La qualité de l'eau c'est l'affaire de tous"



DES VARIÉTÉS D'ORGE TOLÉRANTES JNO COMME ALTERNATIVE AUX INSECTICIDES ?

Suite à l'interdiction des traitements de semences à base d'imidaclopride (*Gauche*, ...), les traitements insecticides ont été le principal levier cette année pour lutter contre les pucerons porteurs de viroses. Mais une autre possibilité existe.

Des variétés d'orge tolérantes à la JNO (*Jaunisse Nanisante de l'Orge*) existent depuis plusieurs années, cependant les premières variétés disponibles étaient décevantes en termes de sensibilité aux maladies ou de qualité technologique. Les variétés plus récentes semblent prometteuses ! Plusieurs sont actuellement testées par la Chambre d'Agriculture sur le captage de St-Jean-de-Bournay, avec pour l'instant des sensibilités aux maladies très raisonnables. La récolte complètera les données en termes de rendement et qualité. Résultats à suivre dans ce journal.

Pensez-y dans vos choix de variétés pour la campagne prochaine.

Contact : Ophélie Boulanger
06 74 94 75 93

EN BREF



DU MÉTEIL POUR DIVERSIFIER SES RATIONS ET PRÉSERVER L'EAU

Prometteuse, la culture du méteil implique de s'approprier de nouvelles techniques. Des actions sont déployées sur des zones de captage pour accompagner les agriculteurs innovants qui en implantent.

Le 2 mai au Mottier et le 15 mai à Doissin, Jean-Pierre Manteaux, conseiller fourrages, est intervenu dans le cadre des actions Terre&Eau. Des parcelles très différentes ont été visitées, ce qui a permis de répondre aux principales questions des agriculteurs. Les conditions météo de cette année ont permis un bon développement des légumineuses, contrairement à l'année dernière. L'importance d'un semis à la période habituelle d'implantation des céréales à paille, d'une fertilisation adaptée et du choix des variétés a été démontrée. Les résultats des analyses de valeur alimentaire de certaines parcelles seront bientôt disponibles. Les actions pourraient être reconduites en 2019/2020, n'hésitez pas à prendre contact avec vos conseillères si vous êtes intéressés.

Contact :
Amandine Roux : 06 83 17 80 89
Chloé Baranowski : 06 98 79 74 66

LE DOSSIER

LES DÉROBÉES :
DES CULTURES
FOURRAGÈRES
À PART ENTIÈRE

VOTRE AGENDA

> LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

avec démonstration de
matériels de déchaumage
le 29 juillet
à La Côte Saint André

Contact : Laetitia Masson
06 74 94 74 43

> TECH & BIO

18 et 19 septembre
à Valence

Contact : Thibaud Olwen
06 74 94 74 43

LE DOSSIER

LES DÉROBÉES : DES CULTURES FOURRAGÈRES À PART ENTIÈRE

Les dérobées fourragères trouvent aujourd'hui toute leur place chez les éleveurs désireux de sécuriser leur stock fourrager et leur autonomie alimentaire. Levier important d'adaptation aux événements climatiques, ces cultures profitent aussi bien au cheptel qu'au système de culture.



Les dérobées fourragères, uniquement réservées aux éleveurs ?

Les céréaliers peuvent eux aussi trouver des avantages agronomiques aux dérobées qui s'insèrent facilement dans leurs rotations. Les éleveurs manquent parfois de surfaces fourragères et les céréaliers ont obligation de semer un couvert en interculture longue. Cela peut être l'occasion de plusieurs arrangements : vente sur pied ou après récolte, contractualisée à l'avance ou non... La résilience des exploitations peut passer par ce type d'échanges gagnant-gagnant au sein des territoires.

CIVE, CIPAN, méteil : quelles différences ?

- ▶ Les CIVE sont exclusivement destinées à un méthaniseur.
- ▶ Les CIPAN n'ont pas pour but d'être valorisées mais uniquement de piéger l'azote du sol et de nourrir ce dernier après broyage et enfouissement.
- ▶ Le méteil n'est semé qu'à l'automne, récolté en une seule fois.

Les dérobées fourragères : de multiples intérêts !

> Participent à la couverture permanente du sol tout en produisant une culture supplémentaire

> Fixent de l'azote en présence de légumineuses

> Permettent de s'adapter aux aléas climatiques en produisant à des périodes différentes des principaux fourrages

> S'adaptent aux bovins lait, viande mais aussi aux ovins et caprins

> Augmentent l'autonomie fourragère

> Représentent des avantages agronomiques en termes de structure et de retour de matière organique au sol (système racinaire)

> Valorisent la minéralisation naturelle d'automne et limitent le lessivage des éléments

> Peuvent avoir un rôle dans la gestion des cycles de ravageurs et des adventices



Quels sont les facteurs de réussite ?

- ▶ Date de semis : semis précoce, au plus proche de la récolte des céréales, pour profiter de l'humidité résiduelle et des quelques orages estivaux.
- ▶ Soigner l'implantation : assurer la levée en favorisant un travail superficiel voire même un semis direct suivis d'un rappui au rouleau. Ne pas assécher le profil en évitant les outils à disques.

- ▶ Besoins en fertilisation : faibles à modérés.
- ▶ Pas d'interventions phytosanitaires.
- ▶ Attention à la rémanence des herbicides appliqués sur la culture précédente.
- ▶ Choix des espèces réfléchi et cohérent par rapport aux cultures de la rotation.
- ▶ Récolte : en ensilage, en enrubannage, en sec ou même pâturés.

Quelles espèces choisir ?

Moha (25kg/ha)
Espèce gélive rapide d'implantation. Pâturage en stade précoce ou foin à 50-60j après semis. Valeur alimentaire limitée mais appétant et bonne implantation en conditions sèches.

Vesce (60kg/ha)
Bonne valeur nutritive et croissance rapide. Adaptée à une association avec une céréale ou un moha.

Couverts multispécifiques
Tout comme les mélanges céréales-protéagineux cultivés en hiver, l'association de plusieurs espèces garantit une production régulière grâce aux compensations entre espèces.
Exemple vu au Tech&Bio 2017 : 5kg de sorgho multi-coups + 5kg de moha + 12kg pois fourrager + 12kg de vesce commune + 1kg de radis chinois + 3kg moutarde.

Millet perlé fourrager (12-15kg/ha)
Fort développement végétatif et multi coupe, à associer avec un trèfle d'Alexandrie ou une vesce commune. Récolte en foin, pâturage, enrubannage.

Sorgho fourrager (20kg/ha)
Enrubannage environ 60 j après semis, pâturage possible une fois la hauteur ayant dépassé 65 cm. Laisser au moins 18 cm dans le cas d'une variété multi-coups. Potentiel de production de biomasse important. Adapté aux sols à faibles potentiels.

Trèfle Incarnat (15kg/ha)
et Ray Gras (15kg/ha)
Couvert pouvant passer l'hiver, bonne production mais sensible à la sécheresse.



Quels rendements attendre ?

- ▶ Les rendements attendus sont certes fonction des années et de la météo, mais on peut citer comme exemple le moha avec des rendements compris entre 3 et 5T de MS/ha ou le sorgho entre 3 et 7T de MS/ha.

Comment les intégrer dans ma rotation ?

- ▶ Entre deux céréales : des espèces à cycle court s'insèrent facilement dans ce type de rotation. Préférer des mélanges qui intègrent aussi des légumineuses (type moha/trèfle).
- ▶ Entre une céréale/un colza et une culture de printemps : préférer des espèces multi coupes ou à cycles plus longs (type ray grass, céréales). Des mélanges composés d'espèces à cycle court peuvent même permettre de « densifier une première coupe » à l'automne (type colza fourrager, sorgho).

Quelles valeurs alimentaires ?

- ▶ En général, les dérobées présentent de bonnes valeurs alimentaires (autour de 0.90UFL pour des avoines, des vesces et des colzas fourragers). Néanmoins, au regard des conditions de plus en plus difficiles d'implantation, il convient de se focaliser dans un premier temps sur les espèces capables de produire suffisamment de biomasse dans le contexte de l'exploitation. Il est bon de retenir que la diversification des mélanges sécurise bien souvent la qualité et la quantité de la récolte.

Des perspectives d'évolution multiples

- ▶ Les dérobées fourragères ont l'avantage d'être adaptables à l'année en cours et aux évolutions de stocks. Certains agriculteurs poussent encore plus loin la logique de la dérobée en implantant un méteil juste après la récolte à l'automne. D'autres préfèrent anticiper le semis de leur dérobée en associant par exemple un trèfle sous couvert de colza ou sursemé dans des céréales au printemps.

LES CIVE : COUVRIR LE SOL EN PRODUISANT DU MÉTHANE

Avec le développement de la méthanisation agricole, des agriculteurs isérois cultivent déjà ou vont cultiver des CIVE : Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique. Si, à l'instar des CIPAN, les CIVE sont mises en place entre 2 cultures principales, elles n'ont pas pour unique vocation le piégeage des nitrates et l'amélioration du sol : elles visent également à produire de la biomasse pour alimenter un méthaniseur.

Il peut s'agir de CIVE d'été à cycle court (*sorgho*, ...) implantées après récolte d'une culture d'hiver et ensilées à l'automne, ou de CIVE d'hiver (*seigle*, ...) semées en fin d'été et ensilées avant semis d'une culture de printemps.

La production de 3 cultures en 2 ans permet une couverture quasi permanente du sol, tout en maintenant les cultures alimentaires.

Le choix des espèces dépend de la situation : climat, sol, rotation,... Une productivité suffisante est le 1^{er} critère pour assurer rentabilité et production de méthane. Variabilité climatique et étés secs peuvent en effet affecter fortement le rendement. Une implantation rapide et précoce est le 1^{er} gage de réussite. Les CIVE peuvent aussi valoriser un apport de digestat.

Choix des espèces et variétés, conduite, ajustement de la rotation : pas de recette applicable partout mais un équilibre à trouver selon le potentiel des sols, les besoins des troupeaux et du méthaniseur.

Des essais seront implantés cet été chez des agriculteurs dans la Bièvre et autour de Vienne afin d'évaluer différentes espèces ou mélanges dans diverses conditions. Résultats et visites à suivre à l'automne.

Contact : Elisabeth Jacquet
06 98 02 06 28



QUESTIONS REponses

UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU AGRICOLE

Interview de Nathalie Jury, conseillère en charge de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)

Qu'est ce qui change par rapport à la précédente procédure d'autorisation ?

Depuis 2018, les autorisations de prélèvements d'eau agricole sont gérées par un organisme unique porté par la Chambre d'Agriculture. La nouvelle procédure est toujours annuelle, mais ajoute la dimension « volume prélevable ». Elle est donc mixte. Là où l'ancienne procédure (*dite mandataire*) gérait uniquement les prélèvements par les débits prélevables, la nouvelle procédure ajoute des volumes maximums prélevables.

Quel est le principe ?

La gestion des prélèvements se fait dans un objectif de conciliation des usages et de préservation de la ressource. L'OUGC dispose donc d'un volume d'eau disponible uniquement pour l'usage agricole sur chacune des masses d'eau du département et il le répartit chaque année entre les irrigants qui en font la demande.

Comment connaît-on le volume qui nous est attribué ?
Et que se passe-t-il si l'on dépasse ce volume ?

Chaque irrigant reçoit son arrêté préfectoral d'autorisation au printemps comprenant un tableau récapitulatif du débit et du volume attribué. Il faut bien en prendre connaissance car l'attribution peut être différente de la demande. Le volume attribué doit être respecté. En cas de dépassement, la police de l'eau sanctionnera.

Que se passe-t-il en cas de sécheresse ?

Un arrêté sécheresse ne remet pas en cause le volume attribué : il faut simplement respecter le calendrier de pompage annexé à l'arrêté d'autorisation. Ce calendrier réduit le nombre de plages horaires de prélèvement.

Contact : OUGC 38 / Nathalie JURY
04 74 87 59 90